

3

-

6



## DOSSIER D'INSCRIPTION

Valable pour l'année scolaire 2011-2012

Uniquement pour les mercredis hors vacances scolaires

Pièces à fournir :

- Numéro d'allocataire CAF ou MSA  
Montant du Quotient Familial au 1<sup>er</sup> janvier 2011  
Ou  
Avis d'imposition 2010

Modalités d'inscription :

- Insription à l'année  
Ou  
Insription au trimestre ; pour les trimestres suivants, la fiche d'insription du trimestre est à retirer à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet de la commune.

Le dossier est à remplir lors de la première insription puis est à déposer à l'accueil de la Mairie.

Dates limites des insriptions :

- 1<sup>er</sup> Trimestre (septembre à décembre) : 16 juillet 2011  
2<sup>ème</sup> Trimestre (janvier à mars) : 26 novembre 2011  
3<sup>ème</sup> Trimestre (avril à juin) : 17 mars 2012

Rappel : ne joindre aucun règlement au dossier. Une facture vous sera adressée après chaque trimestre.

Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.

A

n

s

# Règlement intérieur 2011-2012

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert à tous les enfants habitant ou scolarisés en maternelle à LA HAYE-FOUASSIERE. Ce règlement est valable pour les mercredis hors vacances scolaires.

## Organisation du centre

Accueil, à la Maison de l'Enfance, des enfants de 3 ans **révolus** à 6 ans (scolarisés en maternelle en 2011-2012).

**Les enfants malades ne pourront être acceptés au centre.**

## Période de fonctionnement

L'accueil fonctionne du mercredi **7 septembre 2011** au mercredi **27 juin 2012**.

## Horaires d'ouverture

La journée comporte 3 temps :

- l'**accueil** des enfants entre **8 h et 10 h**,
- la période d'activités entre 10 h et 16 h 30,
- le **départ** des enfants entre **16 h 30 et 18 h**.

Le respect des plages horaires d'accueil et de départ est exigé pour le bon fonctionnement du centre. Les familles sont donc invitées à prendre les dispositions nécessaires sous peine d'exclusion du centre.

**La municipalité décline toute responsabilité en dehors des horaires indiqués.**

## Capacité d'accueil

Le nombre d'enfants de 3 à 6 ans pouvant être accueillis le mercredi à la Maison de l'Enfance est limité à 32.

## Encadrement

L'accueil est dirigé par une directrice. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe d'animateurs, à raison d'un animateur pour 8 enfants, conformément aux exigences de « Jeunesse et Sports ».

## Divers

Les enfants peuvent être amenés à être photographiés par la municipalité (pour illustrer brochures, bulletins municipaux...) ou la presse le mercredi. Si vous y êtes opposés, nous vous remercions de nous le signaler par écrit.

## Restauration

Le repas du midi est servi à la salle de restauration de l'École Maternelle.  
Un goûter est proposé en milieu d'après-midi.

## Règles de vie collective et responsabilité

### ↳ *Respect du matériel*

- En cas de dégradation ou de détérioration volontaire du matériel mis à disposition des enfants, la commune se réserve le droit de demander le remboursement aux familles, à charge pour elles de recourir à leur assurance Responsabilité Civile.
- Les assurances souscrites ne peuvent garantir les vols d'effets personnels.
- Prudence et vigilance sont demandées à chacun : les objets personnels et de valeur sont déconseillés.

### ↳ *Violence, Intolérance, Vols*

- Le projet éducatif tend à développer chez les enfants l'esprit de responsabilité envers eux-mêmes comme envers autrui.  
Toute attitude n'ayant pas trouvé de solution par le dialogue avec l'équipe d'encadrement débouchera sur une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi.

### ↳ *Sécurité*

- Pour la sécurité de tous, le stationnement des véhicules des familles doit se faire **EXCLUSIVEMENT** sur le parking.
- **Les familles doivent impérativement emmener et venir chercher leurs enfants à l'accueil du centre.**

## Inscription et tarifs

### Comment ça marche ?

Il y a 2 possibilités :

- Inscription pour toute l'année scolaire de septembre 2011 à juin 2012 ;
  - Soit pour tous les mercredis
  - Soit pour quelques mercredis (**3 minimum par trimestre**)
- Inscription uniquement pour un trimestre (3 par trimestre au minimum):
  - De septembre à décembre 2011,
  - De janvier à mars 2012
  - D'avril à juin 2012

Dans ce dernier cas, une fiche d'inscription sera à remplir pour renouvellement avant le début de chaque trimestre.

Pour l'année complète ou pour un trimestre, votre inscription pourra être réajustée. **Les rajouts (dans la limite des places disponibles), les annulations et les échanges (dans le respect du règlement présenté ci-dessus, c'est-à-dire 3 mercredis pas trimestre) devront impérativement être communiqués au plus tard le mercredi de la semaine précédente.** Au-delà de ce délai, aucune modification ne sera prise en compte.

Ex : pour une inscription le mercredi 15 septembre ; prévenir au plus tard le mercredi 8 septembre.

**En cas d'annulation de plusieurs mercredis, nous vous demandons d'adresser un courrier justificatif au service jeunesse.**

Toute demande validée ne pourra faire l'objet d'une autre modification.

**Ne joindre aucun règlement au dossier d'inscription.  
Le paiement sera à adresser à la Trésorerie de Vertou à réception de la facture.  
Si vous souhaitez une attestation, veuillez joindre la facture au règlement.  
La Trésorerie de Vertou vous la réexpédiera avec la mention « facture acquittée le ... »**

Chaque dossier réceptionné à la Mairie sera enregistré à l'accueil (date et heure d'arrivée). Cet horodatage sera utilisé au cas où la capacité d'accueil nous obligerait à limiter le nombre d'inscriptions.

Les dossiers seront transmis au service Enfance Jeunesse pour vérification et enregistrement. Tout dossier incomplet perdra son rang d'arrivée.

**Sans nouvelles de notre part, l'inscription de votre enfant est bien validée.**

**Toute inscription ne pourra être annulée que sur demande écrite, accompagnée d'un certificat médical.**

Pendant le déroulement du centre, **le remboursement d'une absence pour maladie** sera possible sur présentation de ces mêmes documents, et seulement si vous avez prévenu le Directeur **le matin même de l'absence.**

## De quel régime dépendez-vous ?

1. **TARIF « RÉGIME GÉNÉRAL »** : les familles dépendant du régime général de sécurité sociale, allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (y compris celles qui n'ont qu'un enfant à charge).
2. **TARIF « RÉGIME AGRICOLE »** : les familles dépendant du régime agricole, recevant des prestations familiales de la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique.
3. **TARIF « AUTRES RÉGIMES »** : les familles ne dépendant pas du régime 1 ou 2 et **les familles hors commune** sauf Saint-Fiacre (convention).

## Comment calcule-t-on son quotient familial ?

**Vous percevez des prestations de la CAF de Loire-Atlantique ou de la MSA de Loire-Atlantique ?**

Vous pouvez obtenir votre quotient familial en contactant votre organisme par téléphone ou par internet.

**Vous êtes fonctionnaire ou assimilé(e) ?**

**Vous ne touchez pas de prestations de la CAF 44 ni de la MSA 44 ?**

*Merci de fournir impérativement votre relevé d'imposition 2010.*

Explication de notre mode de calcul :

Prise du 1/12<sup>ème</sup> des ressources de l'année 2009 (avant abattements),

Ajout des prestations familiales du mois (le cas échéant),

Division par le nombre de parts fixé comme suit :

	1 ou 2 parents avec X enfant(s) à charge			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Nombre de parts	2,5	3	4	4,5

A partir de janvier 2012, vous devrez nous fournir le relevé d'imposition 2011.

## Tarifs

TRANCHES Q.F.	RÉGIME	3 jours
jusqu'à 400 € inclus	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	16.80€
	AUTRES REGIMES et hors commune	25.80€
de 401 € à 600 €	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	19.80€
	AUTRES REGIMES et hors commune	28.80€
de 601 € à 800 €	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	24.30€
	AUTRES REGIMES et hors commune	33.30€
de 801 € à 1000 €	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	27.45€
	AUTRES REGIMES et hors commune	36.45€
de 1001 € à 1200 €	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	30.60€
	AUTRES REGIMES et hors commune	39.60€
de 1201 € à 1400€	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	34.05€
	AUTRES REGIMES et hors commune	43.05€
de 1401 € à 1600€	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	37.50€
	AUTRES REGIMES et hors commune	46.50€
plus de 1601€	REGIME GÉNÉRAL et AGRICOLE	40.80€
	AUTRES REGIMES et hors commune	49.80€

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés au vote du budget.

Accueil de Loisirs du  
Mercredi  
Fiche d'inscription

**À CONSERVER**

**3-6 ans**

**Planning d'inscription**

Mon enfant fréquentera **tous les mercredis** de janvier 2012 à juin 2012. (Ne pas compléter le tableau ci-dessous).

Mon enfant fréquentera seulement quelques mercredis (Compléter le tableau ci-dessous).

Case à cocher (au minimum 3 mercredis par trimestre).

2 <sup>e</sup> trimestre	Janvier	4	11	18	25	
	Février	1	8	29		
	Mars	7	14	21	28	
3 <sup>e</sup> trimestre	Avril	4	25			
	Mai	2	9	16*	23	30
	Juin	6	13	20	27	

\*Sous réserve de modifications des jours d'école.

Pour Info :

Inscription à remettre avant le **samedi 26 novembre 2011**

Horaires d'Accueil **Matin : 8h - 10h**

**Soir: 16h30 - 18h**

Prévoir un sac avec vêtements de rechange, K-way, baskets, casquette.

Tél. du centre : 06 03 31 17 31

# Fiche de renseignements \*

## RESPONSABLES DE L'ENFANT

### **PÈRE – Responsable légal**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

### **MÈRE – Responsable légal**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

## RÉGIME D'APPARTENANCE

Nom de l'allocataire payeur : .....

N°allocataire CAF : .....

N°allocataire MSA : .....

Montant QF janvier 2011 : .....

## ENFANT

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe (année 2011/2012):.....École : .....

→ Domicile de l'enfant :      parents               père               mère

Je, soussigné(e) ....., représentant légal de l'enfant ....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur 2011-2012 de l'Accueil de loisirs.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées dans le cadre du centre de loisirs.

J'autorise les animateurs à véhiculer mon enfant.

Date :

Signature :

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs du début de l'activité jusqu'à la fin de celle-ci, selon les horaires qui vous ont été communiqués. Aussi, il est demandé aux parents de ne laisser en aucun cas leur enfant, sans s'être assurés de la présence des animateurs, et de respecter les horaires de fin d'activité.  
LA MUNICIPALITÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN DEHORS DES HORAIRES INDIQUÉS.

**\*À compléter et à remettre lors de la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année scolaire**

# Accueil de Loisirs du Mercredi

## Fiche d'inscription

### 3-6 ans

<b>Nom</b> : .....
<b>Prénom</b> : .....
<b>Âge</b> : .....
<b>Classe</b> : .....

## Planning d'inscription

Mon enfant fréquentera **tous les mercredis** de septembre 2011 à juin 2012. (Ne pas compléter le tableau ci-dessous).

Mon enfant fréquentera seulement quelques mercredis (Compléter le tableau ci-dessous).

Case à cocher (au minimum 3 mercredis par trimestre).

1er trimestre	Septembre	7	14	21	28	
	Octobre	5	12	19		
	Novembre	9	16	23	30	
Décembre	7	14				
2è trimestre	Janvier	4	11	18	25	
	Février	1	8	29		
Mars	7	14	21	28		
3è trimestre	Avril	4	25			
	Mai	2	9	16	23	30
	Juin	6	13	20	27	

Téléphone du centre : 06.03.31.17.31

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Garçon  Fille  Âge : .....

**ATTENTION :** Il est important de renseigner toutes les rubriques (cette fiche est indépendante de la fiche d'inscription).

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

## 1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
ou DT polio				BCG	
ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION.  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

## 2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui  non

SI OUI, JOINDRE UNE **ORDONNANCE** RECENTE ET LES **MEDICAMENTS** CORRESPONDANTS (*médicaments dans leur emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant et avec la notice*).

**Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.**

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISMES ARTICULAIRES AIGUS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES :** ASTHME\* oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non   
ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES .....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication merci de le signaler)

.....  
.....  
.....

*\* Dans ce cas, n'oubliez pas de joindre l'ordonnance correspondant aux médicaments préconisés.*

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTES DE SANTE** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC. PRECISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....

**4 – RESPONSABLES DE L'ENFANT**

**Père - Responsable légal**

NOM .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Ville .....  
.....\* Tél domicile .....  
.....\* Tél travail .....  
.....\* Portable .....

**Mère - Responsable légal**

NOM .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Ville .....  
... \* Tél domicile .....  
... \* Tél travail .....  
... \* Portable .....

*\* indiquez l'ordre de priorité pour vous contacter, en numérotant de 1 à 6*

**NOM et Tél. des Personnes à prévenir en cas d'urgence :**.....

NOM et Tél. du médecin traitant .....

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant .....

.....

Je soussigné(e), ..... responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date :

Signature :